



Lycée Amiral Ronarc'h
3 rue Mozart
29200 BREST
Ce.0290008b@ac-rennes.fr

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Tout nouveau demi-pensionnaire complète la présente fiche d'inscription et achète au service de gestion du lycée une carte d'accès au restaurant scolaire **valable pour toute la scolarité au lycée** (coût de la carte en 2023: **6,00 €**). La carte sera remise le jour de la rentrée (si le règlement est joint au dossier d'inscription).

Les demi-pensionnaires choisissent un abonnement forfaitaire valable pour le trimestre : 3, 4 ou 5 jours **fixes** par semaine (**si un repas n'est pas consommé le jour prévu, il ne peut pas être reporté sur un autre jour et ne peut faire l'objet de remboursement**).

Aux demi-pensionnaires qui ne souhaitent déjeuner qu'un jour ou deux par semaine est proposé un tarif à la prestation. L'élève précise le ou les jours dans la semaine où il souhaite déjeuner.

Le choix des jours est définitif pour le trimestre en cours. Il peut être revu en début de trimestre suivant. En septembre, le choix sera arrêté une fois connu l'emploi du temps définitif.

DEPUIS SEPTEMBRE 2022 – DES NOUVEAUX TARIFS ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES

Conformément à la décision du Conseil Régional de Bretagne visant à davantage de solidarité et dans une démarche du bien-manger, les tarifs de restauration sont calculés selon vos ressources.

A partir du 01 juin 2023, l'inscription en ligne est indispensable (**bretagne.bzh/dansmonlycee**) afin de connaître le tarif qui vous sera appliqué à la rentrée.

Sans inscription de votre part, le tarif maximum (soit le repas occasionnel : 4.60 €) vous sera appliqué.

ATTENTION, l'inscription au dispositif régional (détermination du tarif applicable) est indépendante de la présente inscription au service de restauration du lycée.

L'Adjoint Gestionnaire,
Jean-Marc PITON

✂

Demande d'inscription à la demi-pension à la rentrée 2023-2024

Nom Prénom(s) de l'élève : Classe (Septembre 2023) 2nde

Inscription au forfait pour un abonnement de 3, 4 ou 5 jours/ semaine

Inscription à la prestation pour un abonnement de 1 ou 2 jours.

Joindre un chèque de 6.00 € pour la carte de self à l'ordre de : M. l'Agent Comptable du Lycée Amiral Ronarc'h BREST

NOM et SIGNATURE du RESPONSABLE FINANCIER

Comment payer son self à Ronarc'h?

6 moyens de paiement sont possibles selon la situation

➤ **Télépaiement**

Avec vos identifiants parents que vous recevrez par mail en début d'année, vous activerez votre compte et vous pourrez ainsi suivre la scolarité de votre enfant et aussi faire des paiements, par carte bancaire, pour la demi-pension, dès que vous recevrez votre facture.

Cette procédure vous permettra de payer en plusieurs fois, si vous le souhaitez, vos factures de self tout en choisissant librement les sommes et les dates.

➤ **Prélèvement automatique**

Le mandat de prélèvement SEPA est à télécharger sur notre site internet (Vie au lycée, Restauration scolaire, Prélèvements automatiques restauration scolaire). Il doit être déposé au moment de l'inscription sans oublier de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB). Il n'est pas possible d'opter pour ce mode de paiement en cours d'année scolaire. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Les prélèvements interviennent chaque mois à compter d'octobre. Les montants sont fixés par l'agence comptable, en fonction du mode d'inscription choisi et du tarif appliqué.

Le prélèvement automatique est reconduit d'année en année sauf demande écrite de votre part d'y mettre fin à la rentrée suivante.

- **Carte bancaire** espace familles ALISE, accessible depuis le site internet du lycée (Page d'accueil). Ce moyen de paiement carte bancaire sécurisé s'adresse uniquement aux élèves inscrits à la prestation. Il permet de créditer un compte (Recharge de compte) étape préalable à l'accès au service de demi-pension. Un tutoriel explique pas à pas les étapes du paiement.

- **Chèque bancaire** libellé au nom de l'Agent Comptable du lycée Amiral Ronarc'h

- **Virement bancaire** sur le compte du lycée en précisant bien les nom et prénom de l'élève

- **Espèces** au service de gestion du lycée

ELEVES BOURSIERS

Au forfait : Pour les élèves boursiers ayant opté pour la formule au forfait (3-4-5 jours), le montant de la facture est directement prélevé sur les bourses et le solde est reversé, en fin de trimestre, au parent bénéficiaire. (RIB à fournir à l'inscription tous les ans)

A la prestation : Carte bancaire (Internet), chèques ou espèces (voir modalités ci-dessus)

Ne surtout pas remplir le « Mandat de prélèvement SEPA » si l'élève est boursier

ELEVES NON BOURSIERS

Au forfait : télépaiement, prélèvement automatique, chèque bancaire, virement ou espèces

A la prestation : prélèvement automatique, carte bancaire(Internet), chèque bancaire ou espèces.

Les factures de demi-pension sont émises au cours de chaque trimestre, **uniquement pour les élèves au forfait**. Elles sont transmises par mail à l'adresse du responsable financier désigné lors de l'inscription, quelque soit le moyen de paiement envisagé. **Attention à ne pas payer 2 fois la facture si vous avez opté pour le prélèvement automatique.**